



refus des soins et de retour par un majeur toxico français à l'é

Par **lizika**, le **20/03/2011** à **05:44**

Bonjour,

notre fils, depuis env 1,5 ans à Hong Kong, jusqu'à lors sain et sportif, l'étudiant âgé de 23 ans, sous emprise des amphétamines, condamné fin février s/place pour la possession des drogues, séjour illégal, l'agression, MAIS avec sursis et laissé libre de partir (mais aussi de rester...)

car la juge sensible aux arguments défense (doit rentrer suivre ses cours, jeune sans antécédents, a agit sous pression/stress et l'émotion, car une girl-friend s/place qu'il faudrait quitter, sa victime d'ailleurs...)

- REFUSE obstinement TOUT contact médical ("car ses parents le croient fou"..), donc pas de rapat possible (d'ailleurs les ctt assistance déjà expirés); - - ses contacts avec les parents - fuites, rdv fixés par lui mais "manqués", contacts tél/mails - "pb techniques"...

- refus de l'aide (sauf financière), son compte déjà à découvert bien qu'il a retire la caution versée par les parents SANS notre acord...

- extrême agressivité (verbale et physique -sur sa mère - mails/sms avec menaces de mort/tortures etc)

- y sommes allés 2 fois en 2 mois, l'avons "rencontré" 4 fois car besoin payer la caution, louer donc payer logement E/A procès, et après avec son billet de retour....), ...,

- n'a pas tjrs prolongé son visa (confirmé par sce immigration via consulat)

- les explications irrationnelles sur la nécessité d'y rester "un temps"...

COMMENT faire pour le faire soigner ici ou là-bas??

Lui avons signalé ttes ces difficultés qui l'attendent là-bas, car avons dorénavant suspendu toute aide financière (était censé rentrer en janvier suivre son Master)

Sa santé psychique très dégradée, visible même sans avis médical -avons les mails/sms délirants, "les rencontres" au bout d'env 2 ans d'absences SANS AUCUNE relation "humaine" père/mère-fils -l'individu se croyant persecuté,

- sa conscience altérée par les drogues

-incapable de réaliser ni les dangers pour sa santé et sa vie -(car aucune couverture assurance), et bientôt (ou déjà??) plus d'argent

- ni conséquences possibles pénales (car tjrs pas de visa, tjrs pb agressivité, tjrs prise des drogues, évoque "voyage" en Chine (!!!)) - donc possibilité récidive

EXISTE-IL UN ANTECEDENT/JURISPRUDENCE PERMETTANT SON EXPULSION VERS LA FRANCE OU LES SOINS permettant de SAUVER sa vie et protéger les autres pourraient être envisagés ??? Sur place, aucune action légale (consulat, avocats, médecins, bureau de tutelle..) possible, faut attendre qu'il commet un délit =prison ?